

# Les étudiants hollandais défendent leurs privilèges

Le gouvernement s'efforce de réduire le coût d'un système d'aide très généreux

AMSTERDAM

de notre envoyée spéciale

**M.** RENÉ DANEN est aujourd'hui connu de tous les services de police des Pays-Bas. Le nouveau président du Syndicat national des étudiants, le LSV, b, élu en juin dernier, a été la vedette d'un épisode rocambolesque au mois de septembre. Lors de l'ouverture de l'année universitaire, des étudiants interrompent le déroulement de cette cérémonie protocolaire pour bien montrer au ministre de l'enseignement et des sciences leur indignation à l'égard de la politique suivie dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Au cours de cet incident, René Danen, convié par le ministre et sagement assis lors de l'allocution, est tout simplement embarqué au poste de police, victime de ses vingt-trois ans et de son allure juvénile. Bilan : quatre heures de garde à vue pour cause d'anonymat, une manifestation d'étudiants narquois réclamant la libération de leur président, et des forces de l'ordre confuses de la

méprise. Le regard rieur, l'étudiant en sociologie de l'université de Nijmegen, savoure encore l'appel téléphonique du ministre, M. Jo Ritzen, s'excusant du traitement infligé à celui qui était son invité.

Depuis, M. Danen n'a plus le moindre problème avec les policiers et a conforté sa notoriété naissante en organisant les plus importantes manifestations étudiantes des Pays-Bas depuis des années, comme le 13 novembre 1991, où 7 000 étudiants selon la police, 15 000 selon le LSV, b manifestent à La Haye.

## Un véritable salaire

L'enjeu est important autant que symbolique. Le gouvernement a en effet décidé, sous la contrainte budgétaire, de réduire les avantages financiers accordés aux étudiants et de limiter, dès l'an prochain, le financement des études supérieures à une durée de cinq ans, au lieu de six actuellement. Cela permettrait d'économiser quelque 70 millions de florins (210 millions de francs) d'ici 1995. Mais cette restriction remet en cause les droits des étudiants. Or ces

droits ne sont pas minces. Aux Pays-Bas, chacun des 246 000 étudiants (dont 172 000 à l'université proprement dite), reçoit une bourse mensuelle de 600 florins (1 800 francs) durant le temps de ses études, quel que soit le niveau de revenus de ses parents. 400 florins supplémentaires (1 200 francs) sont accordés à ceux qui viennent de milieux défavorisés. Au maximum, l'étudiant reçoit 1 045 florins (3 135 francs) par mois.

Ce salaire étudiant n'est pas une survivance des périodes fastes de la prospérité économique. Il est récent. C'est en 1986, en effet, que le ministre de l'éducation a décidé de modifier le système des bourses universitaires. Jusque-là, la politique était généreuse, mais d'inspiration plus classique, chaque foyer recevant une aide proportionnelle aux revenus et au nombre d'enfants faisant des études supérieures.

Le virage entrepris en 1986 ne devait être qu'une modification technique. Il s'agissait de répartir autrement les mêmes sommes, en répondant à trois objectifs : permettre à tous d'accéder à l'enseignement supérieur ; favoriser l'autonomie des étudiants en les rendant indépendants de leurs parents ; être égalitaire en donnant à chacun les moyens de s'assumer.

Théoriquement neutre sur un plan financier, cette modification s'est rapidement transformée en gouffre budgétaire. En 1986, on prévoit que le total des bourses distribuées atteindra 3,2 milliards de florins (9,6 milliards de francs). En 1987, il grimpe déjà à 4,37 milliards de florins et passe à 4,5 milliards (13,5 milliards de francs) en 1991. Ce dérapage est dû au gonflement récent des effectifs d'étudiants. En 1990, 37 800 jeunes se sont inscrits pour la première fois dans une université hollandaise contre 31 500 en 1986. Ces nouveaux étudiants sont notamment des filles, de plus en plus nombreuses à intégrer l'enseignement supérieur, alors que les Pays-Bas présentaient jusque-là, sur ce plan, un retard par rapport aux autres pays européens. Ainsi, elles représentent 45 % des nouveaux inscrits en 1990, contre 36 % en 1982.

## L'allongement des études

Le nouveau système de bourses paraît donc d'un bon sentiment. Mais il se révèle fort onéreux. D'autant que l'étudiant néerlandais est déjà le plus cher de la CEE, exception faite du Danemark. Selon une étude du Centre d'étude des politiques de l'enseignement supérieur (CHEPS) de l'université de Twente pour le compte de la Commission européenne, sur l'année 1987, il coûte 8 000 écus par an, soit deux à trois fois plus qu'un étudiant français. Du coup, les Pays-Bas consacrent 4,2 % de leurs dépenses publiques à l'enseignement supérieur.

Les résultats de cette enquête ont été ressentis de tous côtés comme

une menace directe. Ainsi, le ministre de l'éducation et l'Association des universités néerlandaises (VSNU), qui ont pourtant des rapports de frères ennemis, ont fait front, dénonçant une étude « qui compare des pommes et des oranges ». Eternelle querelle des comparaisons internationales en matière d'éducation. Malgré tout, il est impossible de nier que le système néerlandais est très coûteux.

Il est donc évident que les dépenses du supérieur n'échapperont pas aux coupes claires, même si l'enseignement de masse entraîne de nouvelles contraintes. Pour justifier la politique de rigueur, le ministre souligne en particulier les effets pervers du système actuel, notamment sur la durée des études. Pourquoi, en effet, chercher du travail quand on a décroché un diplôme en quatre ans, alors que l'Etat accorde généreusement deux années supplémentaires d'études payées ? De fait, la durée moyenne du cursus dans les universités hollandaises est montée à 5,7 années.

C'est notamment sur la base de cette analyse que le ministre de l'éducation a décidé de limiter à cinq ans la durée du salaire étudiant. M. Henri Wesseling, professeur d'histoire contemporaine à Leyde, la plus ancienne université hollandaise, fait à peu près le même constat : « Les étudiants pourraient parfaitement, en histoire, faire le programme en quatre ans s'ils le souhaitent. Leur grogne face à la réduction du temps de leur bourse répond à un phénomène bien connu : ils perdent un privilège. »

## Améliorer le rendement

« Faux, répondent les étudiants. Nous avons besoin des 5, 7 ans pour terminer nos études. Car les universités profitent aussi du système d'aides de l'Etat en se gardant d'organiser de façon rationnelle les enseignements. Pourquoi tenter d'amener un étudiant au diplôme en quatre ans alors qu'en laissant le système en l'état il mettra deux années de plus sans protester puisqu'il a une bourse ! » L'Association des universités néerlandaises était opposée à la réduction d'un an du financement des études mais devra l'appliquer puisqu'elle a été adoptée par la Chambre des députés.

Pour contraindre les universités à être plus « rentables », le ministre vient, en outre, de mettre en place un nouveau mode de calcul des dotations qui leur sont remises. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993, la part étudiante reçue par les universités sera désormais calculée en fonction du nombre de diplômés, afin d'encourager les facultés à avoir un « meilleur rendement ». Elle tiendra bien sûr compte du nombre d'étudiants insérés dans les différents cursus, mais uniquement jusqu'à leur quatrième inscription. L'objectif est évident : chaque redoublement, chaque échec dans le système, sera vécu comme un handi-

cap financier par les universités. Et inversement. La jeune université de Maastricht, par exemple, avec ses effectifs peu nombreux et ses bons résultats, devrait voir sa manne financière s'améliorer sensiblement par rapport à des établissements plus anciens avec beaucoup plus d'inscrits.

Dans l'immédiat, l'obsession du ministre est de réduire les coûts de fonctionnement du système d'enseignement supérieur, ou au moins de les contenir. Vingt mesures ont été adoptées. Elles touchent toutes aux avantages dont bénéficient les étudiants : augmentation des droits d'inscription de 100 florins (300 francs) par an ; obligation de réussir 10 % au moins des examens requis chaque année ; limite de l'âge d'inscription à l'université à 27 ans au lieu de 30 ; hausse des taux d'intérêt des prêts ; gel du montant des bourses ; limitation des bourses pour les étudiants à temps partiel...

Face à cette reprise en main, les étudiants se sentent démunis. Même M. René Danen. « C'est de pire en pire », explique-t-il. Ainsi, malgré l'importance des manifestations de novembre, la limitation des bourses à cinq ans a été imposée. « Nous avons deux alliés, raconte le

président du LSV, b : les juges et les députés. Les premiers obligent le ministère à respecter le principe de non-rétroactivité des lois. Les seconds ont parfois le réflexe de bloquer certaines mesures trop sévères. » Ainsi, le gouvernement a souhaité lier l'obtention de la bourse à la réussite complète aux examens. Mais les parlementaires ont jugé que cette initiative était trop sévère et supprimerait, de facto, tout droit au redoublement.

Mais les étudiants se montrent parfois pleins d'astuce. Ainsi le gouvernement a fourni à tous les étudiants une carte de transports valable dans tout le pays et prélevée, en échange, sur leur « salaire » 65 florins (225 francs). Certains ont protesté, au motif qu'ils n'avaient pas besoin de se déplacer. Mais la mesure est appliquée. Du coup des étudiants en ont profité pour créer une société de coursiers. Ils transportent gratuitement colis et lettres d'un bout à l'autre de la Hollande, par les transports publics, pour le compte des particuliers et des entreprises. L'affaire roule, fort bien même, car leurs prix sont plus compétitifs que ceux des entreprises, qui n'ont pas de carte de transports...

MICHÈLE AULAGNON

## Marketing universitaire

En 1986, l'université de Maastricht, la benjamine des établissements d'enseignement supérieur néerlandais, crée la surprise. Dérogeant à la règle traditionnelle de discrétion des universités, elle s'offre de pleines pages de publicité dans les journaux. L'objectif de ses dirigeants est clair : attirer davantage d'étudiants dans une université vieille de dix ans à peine et un peu exilée au sud du pays. Et ne pas se trouver défavorisée par le système de financement des universités, qui calcule notamment leurs crédits de fonctionnement en proportion de leurs effectifs.

Maastricht joue donc la carte du cœur de l'Europe et de la qualité de la vie, elle vante son ouverture internationale et le charme de son savoir-vivre. Et l'université consacre chaque année 300 000 florins (900 000 francs) à sa publicité.

Depuis, bien d'autres établissements d'enseignement supérieur lui ont emboîté le pas. L'École d'études économiques de Groningen a ainsi lancé une campagne, en anglais, sur le thème : « Devinez où vous pouvez trouver les meilleurs cours d'économie internationale de Hollande ? ». Réponse : « Dans le plus grand port, bien sûr. » De son côté, l'université réformée d'Amsterdam présente dans les

quotidiens le séduisant visage d'un étudiant, visiblement ravi de faire de la recherche sur le sida dans cette vénérable institution. Au total, les établissements d'enseignement supérieur dépensent 10 millions de florins (30 millions de francs) par an pour leur publicité.

Certains établissements refusent toutefois de succomber aux charmes de la communication. L'université de Leyde, fondée en 1575, a toujours résisté. « Ce serait déchoir », déclare un éminent enseignant. Mais surtout, nous avons besoin de ces crédits pour la recherche et l'enseignement. Et les réfractaires soulignent surtout que l'impact de ces annonces sur les étudiants est très faible.

Ainsi, à l'école technique d'Eindhoven, 4 % seulement des étudiants déclarent avoir été attirés par la publicité. Ils sont 13 % à l'établissement professionnel de Tilburg. Pour la grande majorité la proximité continue à jouer un rôle déterminant dans le choix de l'université. Du coup, cette politique d'image et de prestige apparaît comme un luxe un peu excessif en période de rigueur budgétaire.

M. A.

*Le monde regarde vers l'Est*

## MASTÈRE MANAGEMENT DES ECHANGES EST-OUEST

Accrédité par la Conférence des Grandes Écoles

- Vous êtes diplômé(e)s d'une grande école, de l'université, ou vous occupez un poste à responsabilité.
- Votre entreprise souhaite développer ses relations avec l'Est.

L'ESSCA vous propose son Mastère, formation spécifique directement liée au développement des échanges Est-Ouest, conclue par un stage de 4 mois dans une entreprise.

Sélection sur dossier et entretien avec un jury.  
Contact, Direction du Mastère, 4173 47 85

## TELECOM PARIS MASTÈRES

Un Mastère à TELECOM Paris, c'est une formation complémentaire de haut niveau pour aborder votre premier emploi ou vous spécialiser dans le domaine des technologies de l'électronique et de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel.

- CONCEPTION ET ARCHITECTURE DE RESEAUX
- CONCEPTION ET ARCHITECTURE DES SYSTEMES INFORMATIQUES
- DISPOSITIFS ET TECHNIQUES DE COMMUNICATIONS
- IMAGE ET TELEVISION
- IMPLANTATION DE SYSTEMES A HAUTES PERFORMANCES
- INGENIERIE DU LOGICIEL
- INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SCIENCE COGNITIVE
- SECURITE DES SYSTEMES INFORMATIQUES ET DES RESEAUX
- TELECOMMUNICATIONS ET SYSTEMES AEROSPATIAUX
- TRAITEMENT DU SIGNAL ET RECONNAISSANCE DES FORMES

Vous êtes titulaire d'un diplôme d'ingénieur, d'un DEA, d'un DESS ou d'un diplôme étranger équivalent, ou vous exercez les fonctions d'ingénieur depuis plusieurs années; vous pouvez présenter une demande d'inscription :

La sélection se fait sur dossier et sur entretien



BP 47  
38040 GRENOBLE cedex 9

ECOLE SUPERIEURE DES AFFAIRES  
GRADUATE SCHOOL OF BUSINESS  
UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE

GRENOBLE

Tél. 76.82.59.27  
Fax 76.82.59.99

## les 3e cycles de L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES AFFAIRES de GRENOBLE

### HUIT DESS

- Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises (CAAE)
- Management de la Fonction Achat
  - Audit Financier et Opérationnel
  - Commerce International
  - Finance d'Entreprise et des Marchés
  - Marketing "Le Quantif"
  - Gestion du Personnel
  - Management des Systèmes d'Information et d'Organisation

### UN PROGRAMME DOCTORAL

- DEA Sciences de Gestion
- Doctorat (4 options : Finance, Marketing, Stratégie, Systèmes d'Information et de Décision)